

**SUR LES MESURES QUI SERONT PRISES AU SOUDAN
ANGLO-ÉGYPTIEN POUR RÉALISER DANS LES AÉRODROMES
DE JUBA ET DE MALAKAL LES CONDITIONS REQUISES
POUR LES AÉRODROMES ANTI-AMARILS**

*Note communiquée au Comité permanent de l'Office International
d'Hygiène publique, dans sa session d'octobre 1935, par le Dr O. F.
H. ATKIN, Ancien Président du Conseil Sanitaire Central du Sou-
dan, Délégué du Soudan Anglo-Égyptien.*

En raison de la découverte, en 1933, dans la partie méridionale du Soudan, de sérums pour lesquels le test de protection sur la souris a donné des résultats positifs, certaines précautions ont déjà été prises dans les deux aérodromes de Juba et de Malakal; elles ont consisté :

- 1° dans l'établissement, à chaque aérodrome, d'un inspecteur sanitaire et dans le renforcement du personnel anti-moustiques;
- 2° dans la protection complète contre les moustiques de tous les aménagements pour passagers, équipages et fonctionnaires de l'aérodrome;
- 3° dans la mise en état de protection parallèle des locaux de l'hôpital;
- 4° dans la désinsectisation des aéronefs à Juba.

En juin 1934, en raison de l'apparition à Wau (Province du Bahr-el-Ghazal) d'un cas cliniquement diagnostiqué par les autorités médicales locales comme fièvre jaune et dans le foie duquel furent trouvées les lésions caractéristiques de cette maladie, il a paru opportun de réaliser immédiatement à Juba et à Malakal les conditions requises pour les aérodromes anti-amarils. A Juba, les sérums d'enfants au-dessous de 12 ans avaient donné des résultats positifs par le test de protection sur la souris, comme à Wau, et la possibilité est apparue de l'apparition d'un cas analogue, avant que les mesures contre les moustiques aient été établies depuis un temps suffisamment long pour avoir été efficaces à l'égard du vecteur. Grâce aux mesures déjà prises, il restait relativement peu à faire.

Juba. — L'aérodrome de Juba est situé dans une plaine à 1 kilomètre environ au Nord de la hauteur qui s'étend de l'Est à l'Ouest et le long de laquelle sont situés les hôtels et les habitations européennes.

L'hôtel est le bâtiment le plus voisin de l'aérodrome et se trouve sur la route de l'aérodrome sur le versant Nord de la hauteur.

Les logements des fonctionnaires de l'aérodrome sont à proximité de l'hôtel et l'hôpital est situé à 500 mètres environ de distance sur le versant Sud de la hauteur.

L'hôtel peut loger les passagers et les équipages ; les aménagements de l'hôpital sont prêts et peuvent être utilisés, en sorte qu'il était pleinement satisfait à l'article 38 (§§ 3 et 4) de la Convention sanitaire internationale pour la Navigation aérienne.

Il fut facile de se conformer au § 2 de l'article 38, mais le § 1 donna lieu à de très grandes difficultés. La zone des habitations indigènes de Juba se composait d'un grand village avec ses dépendances habituelles, constituant la limite Est de l'aérodrome. Il n'y avait pas d'autre site possible pour l'aérodrome, à moins de l'éloigner considérablement, en raison de la configuration accidentée du terrain.

Il était impossible de contrôler les mouvements des indigènes par rapport à l'aérodrome en cas de nécessité urgente et la route allant de l'hôtel à l'aérodrome côtoyait le village.

En conséquence, il fut décidé, bien qu'à contre-cœur, de changer immédiatement le village de place et de le porter à 3 kilomètres plus loin, au Nord de la hauteur et à 1 kilomètre de la rivière. L'ancien village fut détruit et les habitants indemnisés.

Il n'y a plus maintenant d'habitations indigènes entre l'hôtel et l'aérodrome, ni dans un rayon de 2 kilomètres de la route qui les réunit.

Pour se conformer aux conditions exigées d'un aérodrome sanitaire, un abri pour la visite médicale a été élevé à l'aérodrome.

Malakal. — Les aéronefs s'arrêtent rarement pour la nuit à cet aérodrome, mais on dispose, dans le cantonnement, de logements protégés contre les moustiques pour les passagers et les équipages. On dispose également à l'hôpital des aménagements voulus.

L'aérodrome de Malakal est situé à 3 kilomètres environ au Nord de la ville, près de la rivière. La région est marécageuse et on ne peut envisager d'autre site pour l'aérodrome.

On a dû faire face, en ce qui concerne les indigènes, aux mêmes difficultés qu'à Juba et 50 cases environ ont été portées à 2 kilomètres plus loin.

Un village indigène, situé à 1 kilomètre au sud de l'aérodrome, n'a pas été considéré comme constituant un danger, ce village pouvant être facilement isolé en cas de nécessité urgente.

Un abri pour la visite médicale a été construit à l'aérodrome.

Dispositions générales. — La ville de Juba a été construite, il y a 7 ans, dans une région constituée, pour la plus grande partie, par la brousse vierge. Cette région était, au début, très paludéenne, mais chaque année a été marquée par un progrès, à mesure que le service sanitaire devenait mieux organisé et que les fonctionnaires de celui-ci acquéraient plus d'expérience des conditions sanitaires locales. Des travaux étendus de drainage ont aussi été entrepris. Au cours des 18 derniers mois, ces progrès ont été accélérés et on ne rencontre actuellement aucune difficulté pour éliminer le *Stegomyia* et réduire les anophèles à une proportion négligeable pendant la plus grande partie de l'année. L'expérience a montré qu'en août et septembre, il est plus difficile de faire disparaître les gîtes à moustiques et, certaines années, il peut être nécessaire d'augmenter l'effectif du personnel pour assurer leur contrôle. A Malakal, en ce qui concerne le *Stegomyia*, le contrôle est aisé, ce moustique s'y rencontrant rarement.

Le personnel médical de ces stations est composé comme suit :

Malakal, 2 médecins anglais et 2 médecins soudanais.

Juba, 2 médecins anglais et 1 médecin soudanais.

Les médecins soudanais sont présents en permanence à leur station, tandis que les médecins anglais font des tournées dans la province ; toutefois, en général, l'un des deux est présent à la station.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, pratiquement, toutes les mesures prises pour satisfaire aux conditions exigées d'un aérodrome sanitaire et antiamaril constituent en même temps un avantage pour l'hygiène publique, dont bénéficient les villes en question.
